

COMMUNIQUÉ

Éoliennes dans L'Érable : un milieu de vie perturbé par le bruit

Saint-Ferdinand, 6 octobre 2015 : À la suite des multiples plaintes de résidants aux prises avec le bruit des éoliennes, deux citoyens de Saint-Ferdinand ont élaboré un sondage visant à dresser un portrait de la situation lié à la perception du climat sonore. Un court questionnaire a été ainsi adressé à tous les propriétaires permanents ou saisonniers résidant à moins de 2 km des éoliennes, soit une population d'environ 500 personnes.

Les auteurs, Claude Charron et Michel Vachon, soulignent la précieuse collaboration de la Direction régionale de la santé publique (MSSS) pour l'élaboration des questions du sondage, l'apport de l'Association coopérative d'économie familiale Appalaches-Beauce-Etchemin (ACEF-ABE) pour la réception et la numérisation des sondages ainsi que le soutien financier du Regroupement pour le développement durable des Appalaches (RDDA). Des 194 questionnaires envoyés avec une enveloppe de retour prêt-à-poster, 116 questionnaires ont été dûment remplis et retournés dans le temps prescrit, représentant un taux de réponse de 60%. Voici en bref ce que révèlent les résultats du sondage.

Le bruit des éoliennes : un bruit très dérangeant

En qualifiant le niveau de dérangement de diverses sources de bruit (circulation routière, aérienne, véhicules motorisés comme VTT, éoliennes), les répondants ont signifié que les éoliennes sont la source de bruit la plus perturbante : 29% affirment être fortement ou extrêmement dérangés par le bruit des éoliennes. L'importance de ce dérangement éclipse les autres sources de bruit considérées comme fortement ou extrêmement dérangeantes (les loisirs motorisés : 10%, la circulation routière : 9%).

C'est à l'extérieur de leur résidence que les riverains sont davantage affectés par le bruit des éoliennes. 32% des résidants sont fortement ou extrêmement dérangés par le bruit des éoliennes lorsqu'ils vaquent à leurs occupations et loisirs extérieurs. À l'intérieur de leur résidence, les fenêtres ouvertes, 20% des résidants sont fortement dérangés par le bruit des éoliennes ; les fenêtres fermées, 9% des répondants déclarent de même.

Par ailleurs, le bruit des éoliennes dérange le sommeil d'environ 30 à 40% de la population. Les éoliennes peuvent empêcher des résidants de s'endormir le soir, les réveiller pendant la nuit ou encore les empêcher de se rendormir après avoir été réveillés la nuit.

Éoliennes industrielles et effets sur la santé

Environ 40% des répondants ont affirmé avoir souffert de symptômes, tels migraines, maux de tête, étourdissements, bourdonnements et sifflements dans les oreilles, ou une combinaison de ces symptômes au cours des 12 derniers mois. Parmi ceux souffrant de ces symptômes, 70% affirment qu'ils sont apparus il y a moins de deux ans, date de la mise en service du parc éolien de L'Érable. La littérature scientifique indépendante fait abondamment état de l'apparition de ces symptômes reliés aux bruits et infrasons provenant des éoliennes de grande puissance, lesquels sont réunis sous l'appellation de « syndrome éolien ».

Seulement 42% des résidants satisfaits de leur milieu de vie

À la question, «Êtes-vous satisfait(e) de votre milieu de vie des 12 derniers mois? » 28% se disent satisfaits, et 14% très satisfaits pour un total de 42%. Par opposition, 18% des répondants affirment être insatisfaits de leur milieu de vie, tandis que 27% des répondants affirment être très insatisfaits pour un total de 45%. Notons que les « très insatisfaits » sont deux fois plus nombreux que les « très satisfaits ».

Recommandations

Considérant les résultats de ce sondage, les auteurs recommandent :

- que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) impose au promoteur la diminution de la production de certaines éoliennes, étant démontré que des nuisances sérieuses dues au bruit sont vécues par les résidents à proximité de ces éoliennes ;
- que le ministère de la santé mène une étude sur les résidents du parc éolien de L'Érable affirmant souffrir de symptômes potentiellement reliés à la proximité d'éoliennes de grande puissance ;
- que le gouvernement du Québec impose une distance de protection de 2 km entre les éoliennes et toute résidence, comme c'est le cas pour les noyaux villageois dans la plupart des projets éoliens au Québec ;
- que le MDDELCC remplace la Note d'instruction 98-01 servant à mesurer le bruit, par une mesure adaptée au bruit caractéristique des éoliennes, comme il s'était officiellement engagé à le faire dès 2008.

« En affichant un aussi faible taux de satisfaction de leur milieu de vie, les résidents du parc éolien de L'Érable lancent un signal d'alarme à tous ceux qui souhaitent implanter des éoliennes industrielles en milieu habité, tout particulièrement aux décideurs que sont les élus municipaux et provinciaux » de conclure Claude Charron et Michel Vachon, responsables du sondage.

Personne ressource : Claude Charron, 418-428-3355, charron.claude@xplornet.ca